

Identifiant unique*: 040-214003139-20150921-2015_E11-DE

Envoyé en préfecture, le 23/09/2015 - 08:54

Reçu en préfecture, le 23/09/2015 - 09:00



DEPARTEMENT DES LANDES
COMMUNE DE TARTAS
ARRONDISSEMENT DE DAX

Nombre de Conseillers en exercice : 23
Nombre de présents : 17
Nombre de votants : 21
Date de convocation : 09/09/2015

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 21 septembre 2015**

--- o0o ---

AFFICHÉ
à la Porte de la MAIRIE
le 23 SEP. 2015

L'an deux mille quinze, le vingt-et-un septembre, le Conseil Municipal de la Commune de TARTAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BROQUÈRES Jean-François, Maire.

Etaient présents : MM. BROQUÈRES (a procuration pour Mme CHAPUIS), LAMOTHE, Mme DEGOS, M. DUBOS, Mme COURROS (a procuration pour M. LAFOURCADE), M. MARSAN, Mme BRUGAT (a procuration pour M. GOSSELIN), MM. DUCASSE, BRUEY, Mme ULMANN, M. GAILLARDET (a procuration pour M. DUBUN), Mme GARRIDO, M. DUPLA, Mme THIEBLIN, M. TAUZIA, Mmes DAUGREILH, DARGELOSSE (a procuration pour Mme COUFFIGNAL).

Etaient excusés : Mmes COUFFIGNAL (a donné procuration à Mme DARGELOSSE), DUBOIS-MAURY, CHAPUIS (a donné procuration à M. BROQUÈRES), MM. DUBUN (a donné procuration à M. GAILLARDET), GOSSELIN (a donné procuration à Mme BRUGAT), LAFOURCADE (a donné procuration à Mme COURROS).

Un scrutin a eu lieu, Mme DARGELOSSE Noémie a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire.

**Séance E
Délibération n°11**

DELIBERATION

Rapporteur : M. DUBOS

Objet : Subvention au comité d'organisation du Tour cycliste des Landes – Edition 2015.

Dans le cadre de l'édition 2015 du Tour des Landes cycliste, dont l'arrivée a eu lieu à TARTAS, il est proposé d'octroyer au comité d'organisation pour cette épreuve une subvention d'un montant de 750 €, les crédits étant prévus au chapitre 65 article 6574 du budget principal de la commune.

Après en avoir délibéré

Oui l'exposé du rapporteur

LE CONSEIL MUNICIPAL

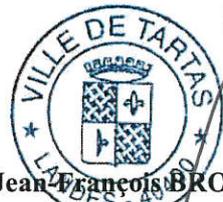
ADOPTÉ par les membres présents, excepté Mme BRUGAT qui s'abstient.

OCTROI au comité d'organisation pour cette épreuve une subvention d'un montant de 750 €.

Les crédits étant prévus au chapitre 65 article 6574 du budget principal de la commune.

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,


Jean-François BROQUÈRES